SOCIETE DE TIR DE CHOMERAC

Siège social :
plaine de Lombard, 07210 CHOMERAC.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 OCTOBRE 2025 A 19 HEURES 30.

AVENANT CORRECTIF
au compte rendu de cette Assemblée Générale.

1 - <u>D'une correction dans le titre du compte rendu de l'Assemblée Générale du 24 Octobre 2025</u> :

Il est écrit sur sa page n° 1 :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ELECTIVE
DU 24 OCTOBRE 2025 A 19 HEURES 30.

Or, cette réunion n'était pas élective et il s'agit là d'une erreur matérielle devant être corrigée comme suit :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 OCTOBRE 2025 A 19 HEURES 30.

Le Président de la Société de Tir de Chomérac, en sa qualité de rédacteur du document initial, tient à solliciter les excuses des adhérents de l'association pour cette erreur de sa part résultant de son emploi d'un « copié-collé » issu d'un précédent compte rendu datant de 2024.

2 - <u>D'une correction du résultat du vote à propos du rapport moral et sportif qui fut énoncé par le Président du club lors de cette Assemblée Générale</u> :

Vu le message électronique du 09 Novembre 2025 à 15 h 37 de Monsieur Philippe ALMARCHA, simple membre de la Société de Tir de Chomérac, adressé d'une manière peut-être volontairement sarcastique et / ou caustique aux *« honorables »* membres du Comité Directeur dont il ne fait plus partie, par lequel il a posé réclamation sur le résultat du vote du rapport moral et sportif de ladite association :

----- Message transmis -----
De : philippe almarcha <almarchaphilippe@outlook.fr>
À : Sandrine Michel <secretariat.stc07@gmail.com>; jean-claude CHAY <liliachay@gmail.com>; Dimitri NESTEROVITCH <diminest@orange.fr>; Sylvain Lionis <sylvain.lionis@gmail.com>; jean-claude chay <luckycoyote3@gmail.com>; ch.gandon <ch.gandon@sfr.fr>; Pierre Merchat <pierremerchat@gmail.com>; Denis Guerraz <guerraz.denis@gmail.com>; Flavie Gourdon <flavie.gourdon@yahoo.fr>; 'Josephinedelim@aol.com' <josephinedelim@aol.com>; Didier FLOCH <ordihector@aol.com>
Envoyé : dimanche 9 novembre 2025 à 15:37:33 UTC+1

SL

Objet : demande de rectification.

Bonjour honorables membres du comité directeur
Je viens de lire le compte rendu de l'assemblée générale ou j'ai relevé une grossière erreur que j'espère involontaire de la part de M. FLOCH et de de Madame MICHEL épouse LAFFONT.
En effet contrairement à ce que vous avez écrit je n'ai jamais voté pour le rapport moral et sportif de M. FLOCH mais plutôt contre pour moi-même et M. BAUBET Julien dont j'avais la procuration.
Je vous serais donc gré de procéder à un rectificatif de manière à rétablir la réalité des choses.
Cordialement
ALMARCHA Philippe

Le Président ne pouvant modifier de sa seule initiative, un résultat de vote qui lui avait été transmis par la Secrétaire Générale du club, a immédiatement répondu avec la neutralité nécessaire à Monsieur ALMARCHA par un message électronique du 09 Novembre 2025 à 15 h 48, invitant le plaignant à se rapprocher de celle-ci qui avait procédé au comptage des voix exprimées, précisant qu'en cas de découverte d'une erreur, elle serait évidemment corrigée :

----- Message transmis -----
De : ordihector@aol.com <ordihector@aol.com>
À : Sandrine Michel <secretariat.stc07@gmail.com>; jean-claude CHAY <liliachay@gmail.com>; Dimitri NESTEROVITCH <diminest@orange.fr>; Sylvain Lionis <sylvain.lionis@gmail.com>; jean-claude chay <luckycoyote3@gmail.com>; ch.gandon <ch.gandon@sfr.fr>; Pierre Merchat <pierremerchat@gmail.com>; Denis Guerraz <guerraz.denis@gmail.com>; Flavie Gourdon <flavie.gourdon@yahoo.fr>; 'Josephinedelim@aol.com' <josephinedelim@aol.com>; philippe almarcha <almarchaphilippe@outlook.fr>
Envoyé : dimanche 9 novembre 2025 à 15:48:21 UTC+1
Objet : Re: demande de rectification.

Bonjour monsieur le simple membre du club.
Les honorables élus du Comité Directeur ont le plaisir de vous communiquer le relevé des votes opéré par notre Secrétaire Générale.
Le président que je suis a donc recopié les résultats indiqués par ses soins dans le compte rendu.
Veuillez vous rapprocher d'elle afin de voir si erreur elle a pu commettre et si c'est le cas elle sera rectifiée.
Cordialement.
Votre Président : Didier FLOCH.

Suite à un message électronique adressé en date du 12 Novembre 2025 par le Président du club à tous les membres de l'association, certains ont volontairement apporté leur témoignage pour aider à clarifier la situation.

D'abord, Monsieur Pierre MERCHAT, 1er Vice-président du club, par message électronique du 12 Novembre 2025 à 14 h 29 :

----- Message transmis -----
De : Pierre Merchat <pierremerchat@gmail.com>
À : Didier FLOCH <ordihector@aol.com>
Envoyé : mercredi 12 novembre 2025 à 14:29:13 UTC+1
Objet : Re: STC - ENQUETE - Pour le Comité Directeur, besoin de vos souvenirs ...

Bonjour,

SL

Pour moi il a voté contre ainsi que pour sa procuration.
A bientôt

Puis, Monsieur Jacques VINCENT, membre du club qui, bien que s'étant opposé verbalement mais fermement à Monsieur ALMARCHA lors de l'Assemblée Générale du 24 Octobre 2025 (suite à l'intervention de ce dernier sur l'inéligibilité qu'il prétend du Président de l'association en 2024 et qu'il entend faire révoquer par ce motif), a néanmoins souhaité d'une façon impartiale, faire partager ses souvenirs sur la nature du vote exprimé par le plaignant, tant pour lui-même que par procuration pour Monsieur Julien BAUBET, au sujet du rapport moral et sportif du club, ayant écrit par message électronique du 12 Novembre 2025 à 21 h 43 :

----- Message transmis -----
De : vincent.jacques.07@free.fr <vincent.jacques.07@free.fr>
À : Didier Floch <ordihector@yahoo.fr>; Sandrine Michel <secretariat.stc07@gmail.com>
Envoyé : mercredi 12 novembre 2025 à 21:43:57 UTC+1
Objet : Re: STC - M. ALMARCHA annonce un prochain dépôt de plainte et conteste le résultat d'un vote.

Bonjour à vous, deux,
je vous envoie ce mail pour vous témoigner mon souvenir du vote de la part de M. Philippe ALMARCHA à l'appel de son nom . ***Il avait bien voté contre le Rapport Moral pour les deux voix qu'il représentait .***
Cependant, je tiens à faire remarquer, que je suis intervenu après les questions diverses qu'il avait posées, suite au vote du Rapport Financier et relaté page 9 du rapport que nous avons tous reçu :
Plusieurs membres de l'association ont aussi réagi par de vives protestations contre le ***dénonciateur****, en particulier:*
-..... Un nom cité ici et son commentaire passés sous silence
- Monsieur Jacques VINCENT à qui ***M. ALMARCHA a répondu face à ses reproches, qu'il n'avait rien à "faire" de l'avis des autres adhérents du club et qu'il irait jusqu'au bout;***
-.....Un autre nom et le commentaire ici et passé sous silence
.... Enchaînement des autres questions dans le rapport ...
Mais dans le cas présent aura-t-il "rien à Faire" du témoignage que j'apporte ici ?
Cordialement .
M. Jacques VINCENT .

* A souligner :

- Que lors de l'Assemblée Générale du 24 Octobre 2025, Monsieur ALMARCHA avait répondu aux reproches que Monsieur VINCENT lui adressait, qu'il n'avait rien à faire de l'avis des autres adhérents;
- Que par conséquent, Monsieur VINCENT, dans son présent témoignage, s'interroge pour savoir si Monsieur ALMARCHA aura néanmoins quelque chose à faire du témoignage qu'il apporte en sa faveur sur la nature de son vote à propos du rapport moral et sportif de l'association.

Le Président de la Société de Tir de Chomérac qui n'avait pas personnellement souvenir de la nature du vote exprimé par Monsieur ALMARCHA pour lui-même et aussi pour Monsieur Julien BAUBET dont il avait reçu procuration, à propos du rapport moral et sportif du club, précise néanmoins se rappeler avoir entendu Monsieur ALMARCHA déclarer que ce rapport était mensonger, ce qui tend à corroborer les témoignages reçus.

Il est donc désormais démontré par le souvenir de ces deux témoins, que Monsieur Philippe ALMARCHA a bien voté CONTRE le rapport moral et sportif du club au soir de l'Assemblée Générale du 24 Octobre 2025, tant pour lui-même qu'au nom de Monsieur Julien BAUBET (son colistier lorsqu'il était candidat à l'élection interne du club dont il briguait le poste de Président en 2024 avant de devoir faire face avec les personnes de sa liste, à un échec total), dont il avait reçu procuration pour ladite Assemblée Générale.

SL

Le résultat du vote à ce sujet tel qu'indiqué au terme du chapitre I du compte rendu de l'Assemblée Générale du 24 Octobre 2025, qui était de 99 voix POUR, de 0 voix CONTRE et de 0 ABSTENTION était donc erroné.

Il était en réalité de :
- **Pour : 97 voix.**
- **Contre : 2 voix.**
- **Abstention : 0 voix.**

En dépit des votes exprimés par Messieurs Philippe ALMARCHA et Julien BAUBET, le rapport moral et sportif en question de l'association demeure donc adopté à une écrasante majorité.

IMPORTANT :

Dans un second message électronique du 12 Novembre 2025 à 21 h 54, Monsieur Jacques VINCENT, témoin, a précisé à l'intention de la Secrétaire Générale du club :

----- Message transmis -----
De : vincent.jacques.07@free.fr <vincent.jacques.07@free.fr>
À : Didier Floch <ordihector@yahoo.fr>; Sandrine Michel <secretariat.stc07@gmail.com>
Envoyé : mercredi 12 novembre 2025 à 21:54:16 UTC+1
Objet : CR de l'AG .

Ce complément pour rappeler à Sandrine que durant les résultats des votes elle a dû reprendre certains chiffres où elle a eu des hésitations . Personne ne semble s'en être aperçu car tout le monde était conscient de la majorité absolu qu'il en résultait . As-tu fait un brouillon raturé pour le comptage ou surchargé, avant de recopier au propre pour passer les résultats à Didier ?
Pour vous dire aussi que le mail envoyé séparément comme témoignage peut être utilisé à votre convenance car il résume bien le climat dans lequel il nous plonge .

Amitié .
Jacques .

Celle-ci lui a répondu par message électronique du 13 Novembre 2025 à 09 h 11 :

----- Message transmis -----
De : Sandrine Michel <secretariat.stc07@gmail.com>
À : "vincent.jacques.07@free.fr" <vincent.jacques.07@free.fr>
Cc : Didier Floch <ordihector@yahoo.fr>
Envoyé : jeudi 13 novembre 2025 à 09:11:37 UTC+1
Objet : Re: CR de l'AG .

Bonjour Vincent,

Oui bien évidement j ai fait une note personnelle brouillon pour le comptage et ensuite j ai fait en reprenant les résultats une feuille plus propre et lisible pour Didier

Amitiés
Sandrine

La feuille manuscrite porteuse des résultats qu'il est confirmé que la Secrétaire Générale de la Société de Tir de Chomérac a communiqué à son Président pour lui permettre la rédaction du compte rendu d'Assemblée Générale du 24 Octobre 2025 qu'elle devait ensuite signer avec lui, est publiée à la page suivante par souci de transparence.

SC

121 Adherents
Absents 22
Presents 62
Procuration 37

2 membres honneur
Pas votant

99

Permanences cibles pivotante

Pour 97
Contre 0
Abst 2.

Droit entrée

Contre 34
Abs 18
Pour 47

montant 50€

Contre - 21
Abs - 22
Pour 56

Bilan moral

Pour 99
Contre 0
Abs 0

Bilan tresorerie

Pour 99
Contre 0
Abs 0

Madame Sandrine MICHEL épouse LAFFONT, Secrétaire Générale, indique solliciter les excuses des membres de la Société de Tir de Chomérac pour son erreur qu'elle admet avoir commise dans le comptage des voix ou dans la copie des résultats qu'elle avait notés en réunion pour envoi au Président et rédaction du compte rendu par ce dernier.

L'erreur est humaine et le Président prie les adhérents de la Société de Tir de Chomérac d'accepter les excuses de sa Secrétaire Générale.

SL

Le Président précise toutefois que sa propre responsabilité ne saurait être engagée en l'espèce dans la publication de cette erreur puisque lui-même sans souvenir particulier de la nature du vote exprimé à propos du rapport moral et sportif de la Société de Tir de Chomérac, tant par Monsieur ALMARCHA que par Monsieur BAUBET qui avait donné procuration à Monsieur ALMARCHA :

- Il ne pouvait que recopier les données communiquées par la Secrétaire Générale du club, sans disposer d'une quelconque capacité à en modifier les chiffres de sa seule initiative;
- Et n'avait pas non plus qualité pour trancher entre les informations initialement reçues de Madame Sandrine MICHEL épouse LAFFONT qui n'avaient fait l'objet d'aucune contestation lors de leur annonce publique par ses soins en réunion et les dires contestataires ultérieurs de Monsieur ALMARCHA pour lui-même et pour Monsieur BAUBET lui ayant donné procuration.

Modification n'a donc pu être apportée sur le résultat du vote à propos du rapport moral et sportif de l'association et au moyen du présent avenant au compte rendu initial d'Assemblée Générale du 24 Octobre 2025, que grâce aux témoignages reçus de deux membres du club qui ont bien voulu apporter leur souvenirs.

Fait à Chomérac le 14 Novembre 2025.

Le Président :
Monsieur Didier FLOCH.

Société de Tir de Chomérac
S.T.C.

La Secrétaire Générale :
Madame Sandrine MICHEL épouse LAFFONT.